



Programme des Nations Unies  
pour l'environnement

Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR IG.39/2  
21 mai 2018

Original: ANGLAIS

Quatrième Réunion du Comité Consultatif Scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (LBS) dans la Région des Caraïbes

Panama, du 18 au 20 juillet 2018

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

### Introduction et objectifs

1. La quatrième réunion du Comité consultatif, scientifique et technique, établi conformément à l'Article XIV du Protocole LBS à la suite de l'entrée en vigueur de celui-ci en août 2010. L'article XIII.2.c, indique que le Secrétariat de la Convention de Cartagena a la responsabilité de fournir toute l'assistance requise par le STAC afin de lui permettre de mener à bien sa mission (Article XIV).
2. Le plan de travail et budget approuvé pour l'exercice 2017-2018, la quatrième réunion du STAC du LBS se tiendra du 18 au 20 juillet en Panama.
3. Les objectifs proposés de la quatrième réunion du STAC sont :
  - Évaluer les projets et activités mis en œuvre par le Secrétariat et les centres d'activités régionales (RAC) dans le cadre du programme d'évaluation et gestion de la pollution environnementale (AMEP) pendant la période 2017-2018 ;
  - Passer en revue les progrès effectués lors de la mise en œuvre des recommandations de la troisième réunion du STAC du LBS, des décisions de la troisième réunion intergouvernementale et de la quatorzième réunion des parties contractantes à la Convention de Cartagena ;
  - Passer en revue l'état des ratifications et/ou de l'application du Protocole LBS par les pays membres ;

*Pour des raisons économiques et environnementales, les délégués sont cordialement invités à amener leurs copies des documents de travail et d'information aux séances, et d'éviter de demander des copies supplémentaires.*

- Examiner et fournir des avis techniques au projet de plan de travail de l'AMEP et budget pour l'exercice bisannuel 2019-2020, pour présentation successive à la 4<sup>e</sup> Conférence des Parties au Protocole LBS pendant le dernier trimestre 2018 ; et
- Formuler des recommandations concernant la mise en œuvre du Protocole LBS pour examen par la 4<sup>e</sup> Conférence des Parties au Protocole LBS pendant le dernier trimestre 2018.

**Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion**

4. La réunion sera inaugurée par le Secrétariat mercredi 18 juillet 2018 à 9h00.

**Point 2 de l'ordre du jour : Élection des officiers**

5. Les participants seront invités à élire un président, un vice-président et un rapporteur parmi les délégués des Parties.

**Point 3 de l'ordre du jour : Organisation de la réunion**

(a) Règles de Intérieur

6. Les règles de procédures s'appliquant aux réunions de la Convention pour la protection et le développement de l'environnement marin de la Région de la Grande Caraïbe (Convention de Cartagena) (telles qu'indiquées dans le document PNUE 2010) s'appliqueront conformément à l'article 20 de la Convention de Cartagena pour la conduite de la présente réunion.

(b) Organisation du travail

7. Les langues de travail pendant les séances seront l'anglais, le français et l'espagnol. Un service d'interprétation simultané sera proposé pendant le déroulement des séances. Les documents de travail seront également disponibles en trois langues.
8. Le Secrétariat propose que la réunion se déroule essentiellement en plénière, en organisant au besoin les groupes de travail. Le président pourra également disposer l'établissement d'autres groupes de travail. Les groupes de travail ne disposeront pas du service d'interprétation simultanée.

**Point 4 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour**

9. Les participants seront invités à adopter l'ordre du jour de la réunion. L'ordre du jour provisoire proposé par le Secrétariat figure dans le document **UNEP(DEPI)/CAR WG.39/1**, et l'ordre du jour annoté dans le document **UNEP(DEPI)/CAR WG.39/2**.

**Point 5 de l'ordre du jour : Examen des activités du Programme AMEP pour l'exercice biennal 2017-2018**

(a) Examen de l'état d'avancement du processus et défis de ratification et d'adhésion au Protocole LBS.

10. Le Secrétariat présentera son rapport concernant les défis et l'état actuel du Protocole LBS en matière de ratifications et/ou adhésions, tel que communiqué par le gouvernement de la Colombie en sa qualité de Dépositaire de la Convention de Cartagena, tel que figure dans le document

**UNEP(DEPI)/CAR.WG.39/INF.5.****(b) Examen des activités**

11. Le Secrétariat sera invité à présenter un exposé et une évaluation générale des projets et activités principaux mis en œuvre dans le cadre du Sous-programme de l'AMEP, dans le cadre du champ d'application du Protocole LBS, ainsi que des buts atteints. Dans son exposé, le Secrétariat fera mention des documents UNEP(DEPI)/CAR WG.39/INF.3, UNEP(DEPI)/CAR WG.39/INF.4 et UNEP(DEPI)/CAR WG.39/INF.5, ainsi qu'à d'autres informations pertinentes et documents de référence. Durant son exposé, le Secrétariat présentera en synthèse les progrès effectués lors de la mise en application des recommandations formulées par la deuxième réunion du STAC du LBS, des décisions de la deuxième COP du LBS, ainsi que des décisions pertinentes de la seizième réunion intergouvernementale et treizième réunion des parties contractantes à la Convention de Cartagena.
12. Les deux centres d'activités régionale seront invités à prendre part à l'exposé du Secrétariat, et à présenter leur rapport concernant les activités en appui au Protocole LBS [UNEP(DEPI)/CAR WG.39/INF.4].
13. Les participants seront invités à formuler des observations et à demander des explications sur les projets et activités mis en œuvre pendant l'exercice bisannuel, et à formuler des recommandations, au besoin.
14. Le Président invitera le gouvernement des États-Unis, en sa qualité de Président du Groupe de travail sur le contrôle et l'évaluation de présenter le document sur les résultats obtenus par le groupe de travail, et les progrès effectués pour l'élaboration du Rapport régional sur l'état de la zone de la Convention (SOCAR) [UNEP(DEPI)/CAR WG.39/INF.6].
15. Le Président invitera le Secrétariat présenter pour discussion le projet du Rapport sur l'état de la zone de la Convention (SOCAR) pour les Caraïbes (UNEP(DEPI)/CAR WG.39/INF.13).
16. Les participants seront invités à fournir des avis scientifiques et techniques concernant la finalisation du SOCAR, y compris des recommandations pour examen par la 4<sup>e</sup> COP du LBS.
17. Le Président invitera le Secrétariat présenter sur les diverses initiatives y compris :
  - Stratégie et plan d'action régional sur les nutriments      UNEP(DEPI)/CAR WG.39/INF.15
  - Stratégies de recherche PNUE/FEM CLME+      UNEP(DEPI)/CAR WG.39/INF.10
  - Rapport sur le travail du nœud des Caraïbes sur les déchets marins      UNEP(DEPI)/CAR WG.39/INF.16
  - Collaboration PEC/OSPAR sur les déchets marins      UNEP(DEPI)/CAR WG.39/INF.11
  - Indicateurs Regional      UNEP/WBRS.18/INF.9
18. Cela inclura des présentations de représentatives de l'Institut de Pêches du golfe et de la Caraïbe en tant que co-hôte du nœud Caraïbe sur les déchets marins et la Commission OSPAR.

**Point 6 de l'ordre du jour : Projet du plan de travail et budget de l'AMEP pour l'exercice biennal 2018-2019**

19. Le Secrétariat présentera le projet de plan de travail et budget pour l'exercice bisannuel 2019-2020 (UNEP(DEPI)/CAR WG 39/3) du Protocole LBS/AMEP. Ce plan de travail a été préparé à partir des contributions des gouvernements et organisations et des deux CAR du LBS.
20. Les participants seront invités à examiner et formuler des observations sur les documents présentés par le Sous-programme AMEP, à suggérer des modifications et à endosser le projet de plan de travail et budget pour 2019-2020. Le plan de travail et le budget seront soumis par la suite à la troisième réunion des parties contractantes au Protocole LBS pour approbations.
21. Les participants seront invités à formuler des observations supplémentaires et/ou des recommandations d'actions régionales visant à encourager la ratification et l'application du Protocole LBS.

**Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses**

22. Les participants seront invités à soulever toute autres questions non couvertes par les points ci-dessus qui sont pertinents à la portée de la réunion
23. Les gouvernements et organisations ayant statut d'observateur qui souhaiteraient faire un bref exposé auront la possibilité de le faire en ce moment.
24. Le Secrétariat invitera les gouvernements membres à manifester leur intérêt d'accueillir les prochaines réunions du Secrétariat.

**Point 8 de l'ordre du jour : Adoption des recommandations de la réunion**

25. Le Rapporteur de la réunion présentera le projet de recommandations [UNEP(DEPI)/CAR WG39/4]. Les participants seront invités à adopter les recommandations, en y apportant au besoin des amendements ou des corrections.

**Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion**

26. Il est prévu que la réunion s'achève le vendredi 20 juillet 2018 à 15h00. Le président et le secrétariat se chargeront de la clôture de la réunion.